

**Atterrissage à proximité d'un col,
endommagement de la poutre de queue**

Aéronef	Planeur Schempp-Hirth Discus immatriculé F-CGGV
Date et heure	12 mars 2014 à 14 h 40 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Auzet (04)
Nature du vol	Aviation générale
Personne à bord	Pilote
Conséquences et dommages	Planeur endommagé

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le pilote décolle de l'aérodrome de Vinon (83) vers 13 h 00, pour un circuit (*voir trajectoire page 3*).

Vers 14 h 30, alors qu'il est à une altitude d'environ 1 950 m, en local du champ répertorié de « *Marcoux* »⁽²⁾, il se dirige vers l'aérodrome privé de Seyne-les-Alpes (04) par le col du Fanget.

A 14 h 36, alors qu'il est à une altitude d'environ 1 650 m, il effectue des évolutions au nord de la commune d'Auzet et perd une centaine de mètres d'altitude. Estimant qu'il n'est plus en local du champ de Marcoux, il décide de poursuivre en direction du col du Fanget. Sa hauteur lui paraissant trop faible et voyant qu'il ne pourra pas franchir le col, il atterrit dans un champ qu'il voit sur la droite de sa trajectoire.

Lors du roulement à l'atterrissage, le planeur effectue un cheval de bois. La poutre de queue est endommagée.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le pilote, instructeur, totalisait environ 750 heures de vol depuis quatre ans, uniquement dans la région.

La finesse théorique maximale du planeur Discus est de 42.

Le champ choisi par le pilote pour son atterrissage en campagne était un pâturage d'une longueur d'environ 300 m, en pente montante vers le nord et situé à proximité du col du Fanget.

Les conditions météorologiques estimées sur le site de l'accident étaient les suivantes : vent du 210° pour 7kt, CAVOK, température 4 °C. Une brise de vallée montante venant du secteur sud-ouest soufflait modérément près du sol tandis qu'un vent d'est était établi en altitude au-dessus de 2 000 m. Les ascendances thermiques n'étaient pas matérialisées et leur sommet était situé vers 2 000 à 2 400 m.

⁽²⁾Champ répertorié (alt. 700 m) du guide des aires de sécurité dans les Alpes.

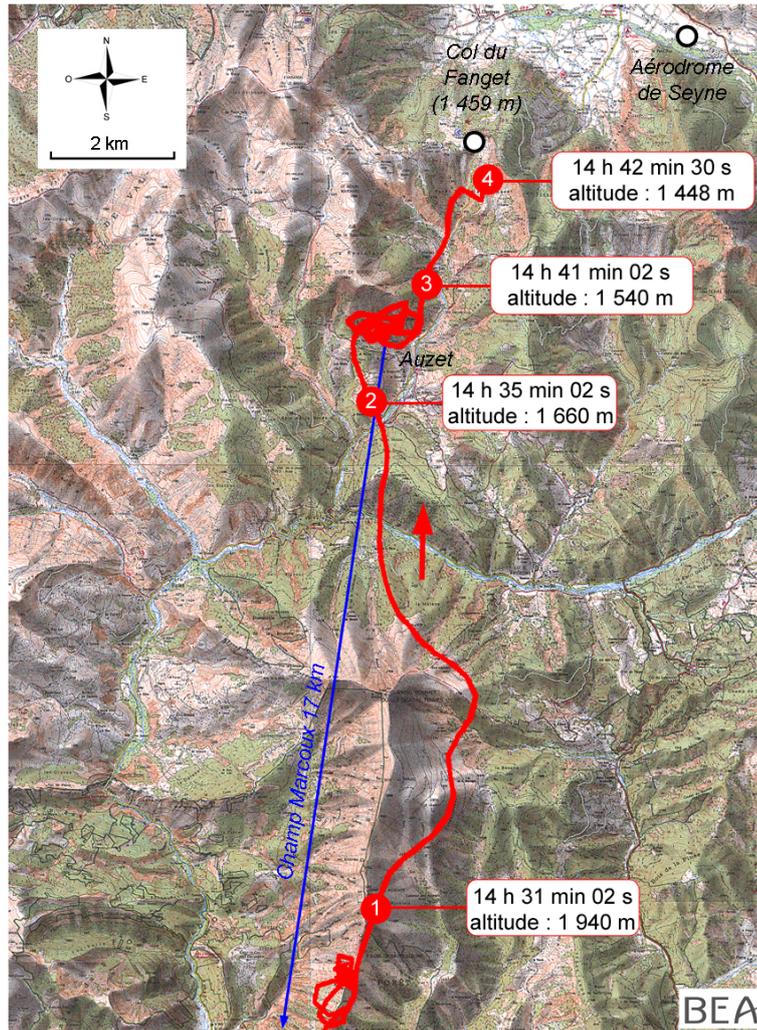
Le pilote avait assisté au briefing météorologique du matin. Il indique que les plafonds des ascendances étaient plus bas que ce qui avait été annoncé dans les prévisions. Il explique qu'il pensait trouver une ascendance au nord de la commune d'Auzet mais qu'il n'est pas parvenu à gagner de l'altitude. Il estimait alors qu'il n'était plus en local du champ de Marcoux et a poursuivi en direction du col, sachant qu'il devrait probablement effectuer un atterrissage en campagne.

Au moment de cette décision, il était à 17 km du champ de Marcoux et à une altitude de 1 540 m (*point 3 de la trajectoire*). Compte tenu des conditions du jour, il ne disposait pas de la hauteur nécessaire pour rejoindre ce champ.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

L'accident est dû à la décision du pilote de poursuivre le vol dans un environnement qui ne lui offrait plus la possibilité d'atterrir en campagne dans des conditions favorables.

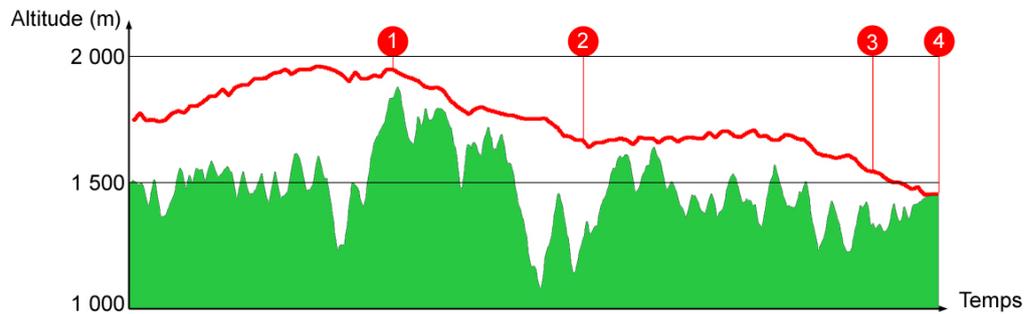
Trajectoire du F-CGGV



Source du fond cartographique : IGN

— Trajectoire du F-CGGV extraite du Flarm depuis 14 h 25 min 30 s jusqu'à l'atterrissage

Les temps sont indiqués en heure locale



Les enquêtes du BEA ont pour unique objectif l'amélioration de la sécurité aérienne et ne visent nullement à la détermination de fautes ou responsabilités.